

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 12 décembre 2020 de M<sup>m</sup>es et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Préservons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève».**

**Rapport de M. Luc Zimmermann.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 8 février 2022. La commission l'a étudiée lors de la séance du 3 mai 2022, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron, et lors des séances des 30 août et 13 septembre 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les conséquences du réchauffement climatique en Suisse qui induisent une augmentation de l'exposition de la population aux rayonnements solaires et aux irradiations aux rayons UV qui peuvent générer des maladies de la peau cancéreuses et potentiellement mortelles comme le mélanome;
- l'incidence élevée de cancers de la peau dont la Suisse détient le triste record d'un des plus forts taux de progression au monde;
- les populations jeunes qui sont parmi les plus exposées à cette menace, notamment en période estivale lorsqu'elles utilisent les installations publiques municipales dédiées aux loisirs (pataugeoires, piscines extérieures, terrains multisports, aires de jeux pour les enfants, skate-park, etc.), et qui sont généralement totalement dépourvues de zones ombragées;
- l'absence de prise de conscience de la part des autorités municipales à l'heure actuelle sur un enjeu de santé publique d'importance primordiale, mais encore trop souvent négligé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de recouvrir de toiles anti-UV les installations municipales dédiées aux loisirs et accessibles au grand public;

- d’ajouter des panneaux signalétiques de prévention et de sensibilisation sur les dangers des rayons UV, aux abords des installations publiques municipales dépourvues de zones d’ombre;
- d’intégrer systématiquement, dans les nouveaux aménagements publics municipaux en plein air, des zones ombragées prévues pour l’ensemble des usagers.

### **Séance du 3 mai 2022**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey, motionnaire*

M<sup>me</sup> Menétrey prend la parole et déclare avoir fait des recherches sur le cancer en lien avec le soleil. Elle observe que 7% de la population est victime de mélanomes, la grande majorité des personnes atteintes ayant entre 50 et 80 ans. Elle ajoute que l’on enregistre 310 décès par année. Elle indique que le cancer une fois diagnostiqué laisse un délai de survie de 5 ans en moyenne. Elle remarque que sa motion se base ainsi sur ce constat.

Elle rappelle ensuite que la piscine du Lignon a fait poser des toiles de protection au-dessus du bassin des enfants. Elle évoque également la pétition P-405 de 2019 qui demandait l’aménagement d’une toile de protection au parc La Grange, et elle mentionne partir du principe qu’il n’y a pas que les pataugeoires dont il est question mais également des places de jeux, ainsi que des stades de foot. Elle signale encore que la progression des mélanomes est en forte progression en Suisse.

Elle déclare alors que même si M. Gomez a l’intention de mettre des toiles, il serait bon d’accepter cette motion puisque tous les fournisseurs de toiles ne respectent pas les normes de protection, dont l’indice le plus haut est indiqué par la norme IPF 50. Elle regrette par ailleurs que rien ne soit aménagé au bois de la Bâtie pour protéger les enfants, voire les parents qui attendent, comme le fait Plan-les-Ouates par exemple.

Une commissaire demande si la végétalisation pourrait faire partie d’une réponse à cette motion. Elle observe qu’en Espagne, les branches des arbres dans certains parcs sont tressées entre elles pour créer de l’ombre en précisant que cette solution est préférable aux toiles qui augmentent la chaleur.

M<sup>me</sup> Menétrey répond que ce serait une très bonne mesure. Elle signale que dans certains pays, les sols en béton sont peints en blanc pour diminuer la chaleur.

Une autre commissaire signale qu’il existe une cartographie des rayonnements en Suisse développée par l’EPFL et elle demande si cet outil pourrait être intégré.

M<sup>me</sup> Menétrey n’en connaît pas l’existence mais elle déclare ne pas y être opposée.

La même commissaire se demande si les parents ne baisseront pas la garde avec la crème solaire si des protections sont installées partout.

M<sup>me</sup> Menétréy ne le pense pas en mentionnant que les parents sont conscients de la dangerosité du solaire. Elle rappelle que les crèmes solaires pour adultes ne sont pas adéquates pour les enfants.

Une commissaire se demande s'il est possible d'imaginer des toiles qui puissent couvrir des surfaces aussi grandes que la piscine des Vernets.

M<sup>me</sup> Menétréy répond que la piscine du Lignon a installé trois toiles pour ombrager sa patageoire.

Une commissaire déclare qu'une association propose des toiles et elle se demande si l'idée est de proposer à la Ville d'acheter du matériel ou de mandater un prestataire. Elle rappelle que ces installations nécessitent une gestion pour éviter que les toiles ne s'envolent.

M<sup>me</sup> Menétréy répond qu'un budget avait été alloué à la suite de la pétition. Cela étant, elle ignore ce que le magistrat a envisagé. Mais elle répète insister sur la qualité des toiles en matière d'UV.

Elle signale encore qu'il est possible de consulter le site de la Ligue du cancer qui donne des explications complémentaires.

La présidente demande s'il y a des demandes d'audition.

Une commissaire propose l'audition de M. Gomez afin d'avoir un point de situation.

Un commissaire pense qu'il serait judicieux que le magistrat vienne avec un représentant du SEVE.

Un autre commissaire rappelle que lorsque la commission demande l'audition d'un magistrat, celui-ci vient avec ses collaborateurs. En revanche, il se demande s'il serait nécessaire d'entendre M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis puisque la motion concerne des installations sportives.

La présidente acquiesce.

Une commissaire signale que le houblon est une plante qui pousse très vite et qui pourrait être éventuellement envisagée.

La présidente passe au vote de l'audition de M. Gomez, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve).

La présidente passe au vote de l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et de M<sup>me</sup> Bonvin, qui est acceptée par 14 oui (2 LC, 1 UDC, 3 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve) et 1 abstention (S).

Une commissaire se demande s'il est réaliste de prévoir ces mesures cet été déjà.

Une autre commissaire remarque qu'un budget avait été voté après la pétition.

La présidente déclare que des toiles avaient été installées en été 2020 au parc La Grange et au parc Bertrand.

### **Séance du 30 août 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis prend la parole et déclare ne pas avoir beaucoup d'éléments à donner sur cette première proposition. Elle rejoint évidemment les considérants sur le principe en remarquant qu'il est évident qu'il convient de se protéger contre le soleil. Elle rappelle que M. Gomez a mené un projet pilote pour la pataugeoire du parc Bertrand avec des toiles anti-UV suite à une pétition qui avait été lancée et à une motion dont elle avait été la première signataire. Elle observe cela étant que la Ville est finalement concernée par deux sites, la piscine de Varembé et la piscine des Vernets et elle remarque que sur ces deux sites, des toiles ne semblent pas nécessaires.

M<sup>me</sup> Bonvin prend la parole à son tour et déclare que la piscine des Vernets est très arborée avec beaucoup d'ombre et elle mentionne que l'espace de la pataugeoire est au soleil, ce qui permet de réchauffer l'eau. Elle ajoute qu'il n'y a jamais eu de demande de placer une toile sur ce site. Quant à la piscine de Varembé, elle mentionne qu'il est vrai qu'elle est très bétonnée. Elle explique que des espaces de tentes ont été installés dans l'espace dit «solarium» afin de créer de l'ombre. Elle ajoute qu'il convient également de savoir que la pataugeoire de 49 m<sup>2</sup> a un champignon au milieu et elle mentionne qu'il serait dangereux de la couvrir avec une toile en raison du vent. Elle rappelle que les tee-shirts anti-UV sont utilisés sur les deux sites; le kiosque propose de la crème solaire et chaque saison des rappels sont faits pour mentionner aux personnes de se protéger.

Une commissaire remarque que les demandes de cette motion sont conséquentes et elle se demande si cette idée semble plausible et judicieuse.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu'il convient surtout de réfléchir aux nécessités en fonction des sites et elle pense qu'il faut agir au cas par cas. Elle signale par ailleurs que la question de la signalétique relève du département de M<sup>me</sup> Perler mais elle mentionne que la question budgétaire en ce qui concerne cet aspect reste anecdotique. Elle observe que c'est en outre une question d'aménagement et d'esthétique.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle par ailleurs que des campagnes de prévention, notamment réalisées par la Confédération, peuvent être envisagées, ciblant notamment les personnes qui ne viennent que pour bronzer. Cela étant, elle rappelle que la Suva mène régulièrement des campagnes de ce type; organisées par la Confédération, elles sont utiles en début de saison par le biais d’affiches.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis déclare qu’il est toujours possible d’en faire plus mais elle rappelle que trop d’information tue l’information.

Un commissaire observe qu’une invite porte sur les sites qui n’ont pas d’ombre.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que c’est une question d’aménagement. Elle signale toutefois que son département est maintenant attentif à cet aspect en ce qui concerne les centres sportifs.

Le même commissaire demande si l’on peut considérer que les zones d’ombre dans les centres sportifs sont suffisantes.

M<sup>me</sup> Bonvin acquiesce en déclarant qu’elles sont suffisantes dans la mesure où elles sont pensées en fonction de l’exploitation des sites. Elle ajoute que si une grosse manifestation est organisée sur l’un de ces sites, ces zones d’ombre ne seront certainement pas suffisantes.

Un commissaire évoque le projet pilote mené au parc Bertrand et il demande si le Conseil administratif a pris des mesures suite à ce projet.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis acquiesce et déclare qu’une proposition de 600 000 francs a été faite au Conseil municipal pour installer des structures d’ombrage dans sept parcs municipaux. Elle précise que cette décision a été votée sur le siège il y a quelques mois.

Une commissaire demande si les petits parasols sont autorisés dans les parcs et les piscines municipales.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que ce n’est pas autorisé afin d’éviter les dérapages.

Une autre commissaire demande si des améliorations peuvent être apportées à Baby Plage qui n’a pas beaucoup d’ombre.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que la Ville a hérité de ce site et de sa gestion légère. Elle ajoute que le règlement interdit les parasols sur la partie herbeuse en raison du système d’irrigation. Cela étant, elle ne pense pas que la situation soit adéquate et elle remarque qu’il faudra en discuter avec M. Gomez pour envisager des toiles.

Le président déclare qu’il était il y a peu de temps à Varembe et il remarque que le site est très minéral. Il demande si l’ombre va être accrue.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que des réfections sont en cours et elle mentionne que celles-ci permettront de réfléchir à cet aspect.

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

Un commissaire rappelle que la commission doit encore entendre M. Gomez pour la motion M-1585.

### **Séance du 13 septembre 2022**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef de service, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction du Service des espaces verts*

M. Gomez rappelle qu'un test a été mené au parc Bertrand et que son résultat positif a permis de proposer un crédit au Conseil municipal, qui l'a accepté. Il ajoute que les toiles seront posées le 23 septembre, soit tardivement en raison des problèmes d'approvisionnement. Il ne sait pas s'il faudrait ajouter des panneaux qui sont du mobilier urbain en plus et qui sont souvent tagués. Il remarque que ces panneaux alourdissent l'espace public. Il ajoute être favorable aux zones ombragées bien évidemment, l'ombre la plus judicieuse étant celle projetée par les arbres. Il remarque que c'est l'ACGM et non le SEVE qui pourra s'en occuper. Il estime, cela étant, qu'il faudrait imaginer des lieux pouvant être ombragés avec des toiles comme les Romains dans l'Antiquité, en supprimant les voitures.

M. Robert ajoute que ces toiles seront posées l'année prochaine et sont conformes, de classe 4, et offriront de l'ombre de qualité aux abords des patageoires, lesquelles doivent rester au soleil. Il mentionne que les mêmes toiles seront utilisées dans le cadre des écoles.

Une commissaire demande si une toile de classe 4 peut être comparée avec la protection d'un arbre.

M. Brunet répond par la négative en mentionnant qu'une toile n'apporte pas de fraîcheur.

Une commissaire demande pourquoi des toiles ne sont pas posées sur la patageoire de Saint-Jean.

M. Robert répond que ce sera le cas en observant que la difficulté relevait du foncier mais il mentionne que le même système va être adopté.

M. Brunet ajoute que les abords des plans d'eau au parc La Grange sont surplantés pour développer l'ombrage.

Le président demande si ces toiles sont complémentaires aux arbres.

M. Robert acquiesce en observant qu’il est préférable d’éviter les arbres dans la proximité immédiate des pataugeoires en raison des feuilles qui tombent dans l’eau et qui bouchent les filtres.

Une commissaire demande combien d’années seront nécessaires pour remplacer les hêtres majestueux qui ont été abattus au parc Bertrand.

M. Brunet répond qu’il faudra attendre vingt ans.

M. Gomez ajoute qu’il faut éviter de couper des arbres. Il remarque par ailleurs qu’il sera nécessaire tôt ou tard d’évoquer la qualité des arbres en mentionnant qu’ils sont stressés à cause de la canicule. Il précise toutefois qu’à Genève le taux de survie des nouvelles plantations est meilleur qu’ailleurs.

M. Brunet remarque que les arbres sont stressés à cause de la chaleur et développent des stratégies de protection comme la scission, soit la perte de leurs feuilles. Il indique que les chênes sont très délicats, en Suisse comme en Europe.

M. Gomez déclare que les forêts Miyawaki ont par contre bien résisté.

Une commissaire Verte propose d’amender cette motion puisque certaines invites vont trop loin, en indiquant pour la première invite: «d’étudier la mise en place de toiles anti-UV ou d’autres aménagements procurant de l’ombre en ville aux accès immédiats à l’eau plage des Eaux-Vives, Baby-Plage, présents et à venir».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d’élargir le périmètre.

La commissaire des Verts acquiesce et propose: «d’étudier la mise en place de toiles anti-UV ou d’autres aménagements procurant de l’ombre en ville aux accès immédiats à l’eau et d’étudier dans toutes les zones fortement exposées au soleil et très fréquentées et où cela est adéquat (place, plage des Eaux-Vives, Baby-Plage) présentes et futures».

Le président passe au vote de l’amendement des Verts, qui est accepté par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC) et 1 abstention (MCG).

Le président passe au vote de la motion M-1585, qui est adoptée à l’unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC, 1 MCG).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place de toiles anti-UV ou d'autres aménagements procurant de l'ombre en ville aux accès immédiats à l'eau et d'étudier dans toutes les zones fortement exposées au soleil et très fréquentées et où cela est adéquat (place, plage des Eaux-Vives, Baby-Plage) présentes et futures;
- d'ajouter des panneaux signalétiques de prévention et de sensibilisation sur les dangers des rayons UV, aux abords des installations publiques municipales dépourvues de zones d'ombre;
- d'intégrer systématiquement, dans les nouveaux aménagements publics municipaux en plein air, des zones ombragées prévues pour l'ensemble des usagers.